

O.R.S.T.O.M.-PARIS	
10 JUIN	1993
ARRIVÉE	

LES PAYS DE LA C.E.E.
ET L'ANTARCTIQUE

par

Alain AUGER

Géographe à l'ORSTOM
Auditeur de l'I.H.E.D.N.

Fonds Documentaire IRD



010021929

Fonds Documentaire IRD

Cote: B* 21929 Ex: Unique

avril 1993

Les pays de la C.E.E. et l'Antarctique

Plan

INTRODUCTION

PREMIERE PARTIE : L'Antarctique divisé par l'Europe pré-communautaire : de la découverte au traité de Washington (1819-1959)

- 1°/ Un monde à part
- 2°/ Des découvertes subantarctiques aux explorations continentales (1520-1915)
 - a) L'époque des circumnavigations (1520-1615)
 - b) La recherche de la "Terre Australe" et les découvertes subantarctiques (1739-1810)
 - c) De la découverte de l'Antarctique à la recherche du Pôle Sud magnétique (1819-1845)
 - d) La reconnaissance de l'Antarctique et la course au Pôle Sud (1892-1915)
- 3°/ L'Antarctique : zone d'enjeux (1908-1959)
 - a) L'Antarctique et le colonialisme triomphant (1908-1939)
 - b) L'Europe contestée en Antarctique (1939-1959)

DEUXIEME PARTIE : L'Europe communautaire divisée sur l'Antarctique : du traité de Washington au protocole de Madrid (1959-1991)

- 1°/ Le traité sur l'Antarctique
- 2°/ En complément à un traité insuffisant : les conventions
 - a) Deux succès
 - b) Un échec
- 3°/ Le système antarctique ébranlé en 1988
 - a) Les facteurs scientifiques
 - b) Les facteurs sociologiques
 - c) Les facteurs politiques
 - d) Les antagonistes
- 4°/ De la crise au consensus de Madrid
 - a) Des négociations indispensables
 - b) L'économie du protocole de Madrid

CONCLUSION

INTRODUCTION

L'Antarctique, continent largement ouvert sur la zone "pacifique" de l'océan glacial antarctique, constitue un monde à part dans tous les domaines.

Abordé sur ses marges insulaires subantarctiques dès 1520, découvert en 1819, exploré et divisé en grande partie par les expéditions et annexions européennes concurrentes, le "continent blanc" a été un enjeu pour les Européens et Américains jusqu'à la signature du traité sur l'Antarctique à Washington le 1er décembre 1959.

Depuis cette date, la plupart des états membres de la communauté économique européenne (C.E.E.) y ont adhéré progressivement, ce qui explique leurs différences de statuts et donc de prérogatives d'une part et illustre l'absence de politique communautaire dans ce domaine d'autre part. Récemment, de 1988 à 1991, Européens et autres parties au traité de Washington se sont divisés au sujet de l'exploration et de l'exploitation des ressources minérales de l'Antarctique au point d'ébranler le système issu de ce traité.

Le "protocole au traité sur l'Antarctique relatif à la protection de l'environnement" signé à Madrid en 1991, qui a mis fin à la crise, générera-t-il enfin une politique européenne communautaire vis-à-vis de cette zone géographique si particulière ?

PREMIERE PARTIE

L'ANTARCTIQUE DIVISE PAR L'EUROPE PRE-COMMUNAUTAIRE : de la découverte au traité de Washington (1819-1959)

L'Antarctique constitue une zone unique au monde, isolé des terres habitées, hostile à l'homme, mais dont les caractéristiques biogéographiques influencent l'ensemble de notre planète.

Ce sont les expéditions maritimes européennes qui ont permis la découverte des îles subantarctiques du XVI^e au XIX^e siècle, celles du Pacifique parmi les plus récentes : préliminaires indispensables à toute découverte australe.

En revanche, le continent antarctique ne fut découvert qu'en 1819 et n'intéressa épisodiquement que quelques puissances maritimes au cours du XIX^e siècle : recherche de zones de pêche, puis du pôle sud magnétique (1819-1845).

Après un demi-siècle d'oubli furent entreprises la reconnaissance systématique du littoral et la course au pôle sud (1892-1912).

Enfin, de 1908 à 1959, l'Antarctique sera globalement exploré et deviendra un enjeu économique-stratégique pour les grandes puissances avant d'être voué à la coopération scientifique internationale pendant l'année géophysique internationale (1957-58) prélude à celle instaurée par le traité sur l'Antarctique signé à Washington le 1er décembre 1959.

1. Un monde à part

Si les deux zones polaires de la Terre, qui correspondent aux conditions climatiques les plus hostiles à la vie, intéressent chacune 25 millions de Km², elles diffèrent l'une de l'autre. L'Arctique est composé pour l'essentiel par une mer de type "méditerranée", en grande partie gelée, entourée des terres les plus septentrionales de 3 continents : Amérique, Europe et Asie. En revanche, l'Antarctique est un vaste continent glacé, ceinturé par les eaux froides des parties méridionales des trois grands océans (Atlantique, Indien et Pacifique) appelées aussi océan glacial, austral ou antarctique.

Avec ses îles bordières, l'Antarctique se situe tout entier au sud du 60^e parallèle de latitude sud. Il est isolé des autres continents : l'Amérique du Sud est à 1.000 km, l'Australie (Nouvelle-Zélande et Australie) à 2.500 km et l'Afrique du Sud à 3.600 km.

D'allure approximativement circulaire de 2.250 km de rayon centré sur le Pôle Sud, il présente cependant deux profondes indentations au NO (mer de Weddell) et au SO (mer de Ross) séparées par la Péninsule Antarctique (prolongement du système andin sud-américain).

Vaste désert glacé, il s'étend sur 14,100 millions de km² (contre 10 pour le continent européen) : îles 0,140 M km², roc à nu 0,200 M km², glaciers et surtout calotte glaciaire (l'"inlandsis") 12,160 M km² auxquels s'ajoutent des plates-formes de glace continentale flottantes 1,600 M km², le tout se prolongeant en hiver par la banquise d'où se détachent les icebergs en été.

les altitudes moyennes y sont élevées : 2.000 m pour l'ensemble du continent, 2.590 m pour l'Antarctique oriental, mais 1.240 m pour l'Antarctique occidental. A l'inverse, les altitudes absolues culminent à l'ouest : 5.140 m au Mont Vinson (dans les Monts Ellsworth), contre 4.527 m dans les Montagnes Transantarctiques et 4.300 m sur l'inlandsis (Terre de la Reine Maud) à l'est. Les lignes de reliefs se localisent sur la bordure occidentale des deux régions se partageant le continent : Montagnes Transantarctiques pour la région orientale, Péninsule Antarctique, Monts Ellsworth et Bordure Sud-Pacifique pour la région occidentale.

Depuis quelques décennies, on sait que le socle sur lequel repose la calotte glaciaire (qui peut atteindre 4.000 m d'épaisseur) est pour 30% au-dessous du niveau actuel des mers. On sait ainsi que l'Antarctique oriental est un vaste bouclier échancré de "mers fermées" et de "mers intérieures" et bordé d'"archipels" le séparant de l'océan glacial austral, alors que l'Antarctique occidental est constitué d'"archipels" séparés par de vastes "bras de mer" globalement gelés et surmontés d'une calotte glaciaire. Dès lors, le volume de la glace antarctique a pu être évalué à 30 millions de km³, soit environ 89% de la glace du globe.

L'âge du socle décroît d'est en ouest, du bouclier précambrien aux volcans de la Bordure Sud-Pacifique (fin de l'ère tertiaire et début de l'ère quaternaire), en passant par les Montagnes Transantarctiques (ère primaire) les Monts Ellsworth (fin Primaire et début Secondaire) et la Péninsule Antarctique (fin Secondaire).

L'Antarctique comporte 24.000 km de côtes, plates-formes de glace flottantes comprises, mais 28.000 celles-ci exclues. Elles sont cernées par les zones froides de l'extrême sud des océans. En longitude, elles s'ouvrent respectivement sur les océans Pacifique (sur 145°54', du Cap Horn en Amérique du Sud à la Pointe Sud-Est en Tasmanie), Indien (sur 126°50' de la Pointe Sud-Est au Cap des Aiguilles en Afrique du Sud) et Atlantique (sur 87°16' du Cap des Aiguilles au Cap Horn).

Le climat de l'Antarctique est le plus froid (minimum record de -90°) et le plus venteux (87 m/sec soit 313,2 km/h) qui soit au monde, où les précipitations sont faibles et l'accumulation de la neige lente (de 5 m/m/an au centre du continent à 450 m/m/an sur certaines côtes).

Ce climat et le volume de glace font de l'Antarctique le régulateur du climat terrestre et la mémoire climatologique de notre planète.

Tout concourt pour que ce continent constitue un domaine de choix pour la recherche en sciences de la terre et en climatologie.

2. Des découvertes subantarctiques aux explorations continentales (1520-1915)

De la recherche de passages maritimes permettant d'atteindre la Chine par l'ouest à partir du Vieux Continent d'une part, puis de l'hypothétique "terra australis nondum cognita" d'autre part, jusqu'à la conquête du Pôle Sud, il aura fallu quatre siècles aux navigateurs et explorateurs des pays d'Europe ayant eu un grand passé maritime, pour faire entrer la zone antarctique dans l'histoire de l'humanité. Cette vaste entreprise aura été marquée par des périodes d'intenses activités séparées par de longues années de désintérêt ou d'oubli (tableau 1).

a) L'époque des circumnavigations (1520-1615)

La zone subantarctique fut atteinte dès 1520 par le Portugais Magellan (au service du roi d'Espagne) qui découvrit la rive nord de la Terre de Feu et un passage qu'il nomma le "détroit de tous les Saints" (parce que le 1er novembre) qui allait porter son nom et pénétra dans le Grand Océan qu'il baptisa "Pacifique".

Ce n'est qu'en 1578 que l'Anglais Drake fit le tour de la Terre de Feu et découvrit une île entre 56° et 57° S (les actuelles îles Horn ou Diego Ramirez), laissant son nom à ce nouveau "passage" entre océans Atlantique et Pacifique.

L'Anglais Davis aperçut en 1592 les actuelles îles Falkland que visita six ans plus tard le Hollandais Van Weert.

Enfin en 1615, les Hollandais Schouten et Lemaire doublèrent le cap le plus méridional de l'archipel de la Terre de Feu qu'ils baptisèrent Hoorn (devenu Horn).

b) Recherche de la "Terre Australe" et découvertes subantarctiques (1739-1810)

Il fallut attendre le XVIII^{ème} siècle pour que soient entreprises des recherches systématiques de la Terre Australe. Français et Britanniques en furent les artisans (tableau 1).

ILES OU DETROITS	OCEANS	ANNEES	DECOUVREURS
Détroit de Tous les Saints	Atlantique-Pacifique	1520	Magellan (P-E)
Passage Drake	"	1579	Drake (A)
Falkland	Atlantique	1592	Davis (A)
Horn	Atlantique-Pacifique	1579 1615	(Drake) (A) Schouten & Lemaire (H)
Bouvet	Atlantique	1739	Bouvet (F)
Marion	Indien	1772	Marion (F)
Crozet	"	1772	Crozet (F)
Kerguelen	"	1772	Kerguelen (F)
Géorgie du Sud	Atlantique	1774	Cook (GB)
Sandwich du Sud	"	"	" "
Bounty	Pacifique	1788	Bligh (GB)
Antipodes	"	1792	Snares (GB)
Snares	"	1800	Waterhouse (GB)
Auckland	"	1806	Bristow (GB)
Campbell	"	1810	Hasselborough (GB)
Maquarie	"	1810	" "
Heard	Indien	1833 1853	Kemp (GB) Heard (USA)
Mac Donald	"	1854	Mac Donald (GB)

(Drake) : découvreur incertain
(A) Anglais, (F) Français, (GB) Britanniques, (H) Hollandais,
(P-E) Portugais au service de l'Espagne, (USA) Américains.

Tableau 1. Découvertes du domaine subantarctique

De 1739 à 1772 s'illustrèrent uniquement des marins français qui allaient laisser leurs noms à leurs découvertes : Bouvet en Atlantique (1739), Marion-Dufresne (pour l'île Marion), Crozet et Kerguelen en Océan Indien (1772).

En revanche la période 1774-1810 fut celle du monopole britannique : en Atlantique avec Cook en 1774 (Géorgie du Sud et Sandwich du Sud) et dans le Pacifique avec Bligh en 1788 (Bounty), Snares en 1792 (Snares), Waterhouse en 1800 (Antipodes), Bristow en 1806 (Auckland), enfin avec Hasselborough (Campbell et Macquarie).

c) De la découverte de l'Antarctique à la recherche du Pôle Sud magnétique (1819-1845)

La fin des guerres européennes (1792-1815) permit aux puissances navales du Vieux Continent de reprendre leurs activités dans les deux mers encore inconnues : entre 70° de latitude et les pôles. L'Antarctique bénéficia de ces entreprises. La recherche méthodique de nouvelles zones de pêche à la baleine et de chasse au phoque conduisit la Royal Navy et les phoquiers américains au sud des îles subantarctiques, tandis que la marine impériale russe réalisait la première circumnavigation antarctique.

1819 est l'année de la découverte de l'actuel archipel des Shetland du Sud par le Britannique Smith, puis par l'Américain Palmer (tableau 2). En 1820 la Péninsule Antarctique fut atteinte par le Britannique Bransfield (au N) puis par l'Américain Palmer (au NO). Pendant ce temps, le Russe Bellingshausen longeait la banquise sans y aborder de 20°O à 8°O de novembre 1819 à mars 1820, puis après un hivernage en Australie, découvrit l'île Pierre Ier (première terre aperçue au sud du cercle polaire antarctique) et le nord de l'actuelle île Alexandre en janvier 1820, à l'ouest de la Péninsule.

De 1821 à 1838 les Britanniques assurèrent toutes les découvertes dans un premier temps (1821-1830) de part et d'autre de la Péninsule Antarctique (avec Powell, Weddell et Biscoë), dans un second temps (1830-1838) et pour la première fois en Antarctique oriental : de 40 à 60°S (Terre d'Enderby avec Biscoë).

De 1838 à 1845 se situèrent les expéditions scientifiques entreprises par la France (Dumont d'Urville, 1838-40), les Etats-Unis d'Amérique (Wilkes 1838-40) et la Grande-Bretagne (Ross 1838-43 et Moore 1845) pour trouver le pôle sud magnétique dont les coordonnées avaient été calculées par le physicien allemand Gauss (environ 66°S et 146°E). Ces expéditions permirent de nouvelles découvertes en Antarctique occidental et plus encore en Antarctique oriental (tableau 2) par Français et Britanniques, voire Américains (car controversées pour celles qu'ils prétendirent avoir faites).

ILES, TERRES OU MERS	OCEANS	ANNEES	DECOUVREURS
Shetland du Sud	Atlantique		
î. du Roi George	"	fév 1819	Smith (GB)
î. Déception	"	nov 1819	Palmer (USA)
Péninsule Antarctique (pointe N)	"	nov 1819	Bransfield (GB)
î. Pierre Ier	Pacifique	janv 1821	Bellingshausen (R)
N de l'île Alexandrre	"	"	"
î. Orcades du Sud	Atlantique	déc 1821	Powell (GB)
Mer de Weddell (70°S)	"	1822-24	Weddell (GB)
Côtes de la Péninsule Antarctique	Pacifique	1824	phoquiers (GB & USA)
T. d'Enderby (49-60°E)	Indien	1830	Biscoë (GB)
î. Adelaïde	Pacifique	1830	"
î. Biscoë	"	"	"
î. Anvers	"	"	"
T. de Graham	"	"	"
T. de Kemp (60°E)	Indien	1833-34	Kemp (GB)
î. Joinville	Atlantique	fév 1838	Dumont d'Urville (F)
T. Louis-Philippe	"	"	"
î. Balleny (163°E)	Pacifique	1839	Balleny (GB)
T. Adélie (132-142°E)	"	janv 1840	Dumont d'Urville (F)
(T. de Wilkes)	"	janv-fév 1840	Wilkes (USA)
T. Victoria	"	janv 1841	Ross (GB)
Barrière de Ross	"	1842	"
Péninsule Antarctique (Côtes NO)	"		
î. James Ross	"	1842	"
î. Poulet	"	"	"
î. Cockburn	"	"	"
66°40'S, 77°E	Indien	1845	Moore (GB)

(T. de Wilkes) : découverte incertaine
(F) : France, (GB) Grande-Bretagne, (R) Russie, (USA) Etats-Unis
d'Amérique.

Tableau 2 - Découvertes en Antarctique de 1819 à 1845

d) La reconnaissance de l'Antarctique et la course au Pôle Sud
(1892-1915)

Après environ un demi-siècle de désintérêt, les Européens exercèrent un monopole de fait dans la reconnaissance systématique de l'Antarctique et la course au Pôle Sud (tableau 3).

Cette reconnaissance fut d'abord le fait des baleiniers et phoquiers britanniques, allemands et norvégiens de 1892 à 1894).

Les scientifiques intervinrent à partir de 1898, principalement le long des côtes antarctiques de l'Océan Pacifique jusqu'alors les moins connues. Ces explorations prirent un caractère systématique après le congrès géographique de Berlin de 1900 qui décida le 1^{er} "année antarctique" (1^{er} octobre 1901 - 31 mars 1903) et fournit l'occasion à quelques pays européens de se manifester dans cette partie du monde : Allemagne, France, Grande-Bretagne et Suède (dont l'expédition échoua).

Ces recherches se poursuivirent de 1907 à 1912 avec la course au Pôle Sud dans laquelle s'illustrèrent Shackleton (qui atteint 88°23'S en 1909) et surtout Amundsen (vainqueur le 14 décembre 1911) et Scott (second au pôle le 18 janvier 1912 et mort sur le chemin du retour).

Enfin de 1912 à 1915 - "fin du romantisme polaire" selon l'expression de Paul Emile Victor - explorations côtières et intérieures furent entreprises par Allemands et Britanniques, mais aussi par Japonais et Australiens.

ILES, TERRES OU MERS	OCEANS	ANNEES	DECOUVREURS
T. du Roi Oscar	Indien	1892	Larsen (N + Aust)
Cap Adare	Pacifique	"	Kristensen (N + Aust)
Détroit de Gerlache	"	1898	de Gerlache (B)
1er hivernage en mer de Bellingshausen	"	1898-99	"
1er hivernage continental au Cap Adare	"	1899-1900	Borchgrevink (N)
I. Drigalski	Indien	1902	Drigalski (All)
T. de l'Empereur Guillaume II (90-95°O)	"	"	"
T. Edouard VII	"	"	Scött (GB)
T. Loubet	Pacifique	1905	Charcot (F)
T. Victoria intérieure	"	1908	Mawson (Aust)
De l'île de Ross vers le Pôle Sud (88°23', 162°E)	"	09-01-1909	Shakleton (GB)
De l'île de Ross au Pôle Sud magnétique(72°S,155°E)	"	16-01-1909	David (GB)
I. Jenny	"	1909	Charcot (F)
Baie Marguerite	"	"	"
T. Fallières	"	"	"
I. Charcot	"	1910	"
De la Baie des Baleines au Pôle Sud	"	14-12-1911	Amundsen (N)
De l'île de Ross au Pôle Sud	"	18-01-1912	Scott (GB)
T. Luitpold et dérive en mer de Wessell	Atlantique	1911-12	Filchner (All)
Banquise de Ross	Pacifique	1912	Tchokou Chiraze (J)
T. de la Reine Mary	Indien	1912	Mawson (Aust)
Côte Knox	"	1912	Wild (GB)
T. George V (côte)	Pacifique	1912-13	Mawson (Aust)
" (intérieur)	"	1912-13	Bage (GB)
T. de Caird et dérive en mer de Wessell	Atlantique	1915	Shakleton (GB)

(All) Allemagne, (Aust) Australie, (B) Belgique, (GB) Grande-Bretagne, (J) Japon, (N) Norvège

Tableau 3. Reconnaissance de l'Antarctique (1892-1915)

3. L'Antarctique : zone d'enjeux (1908-1959)

Du début du siècle au traité de Washington de 1959, la zone antarctique a constitué un enjeu économique et politique pour les grandes puissances maritimes, d'où une série d'explorations (tableau 4) et d'annexions de caractère colonial avoué ou non, étalées sur deux périodes : 1908-1939 et 1939-1959.

a) L'Antarctique et le colonialisme triomphant (1908-1939)

L'enjeu économique résultait alors de la richesse halieutique des eaux et rivages antarctiques : mammifères marins recherchés principalement pour leur graisse (baleines, éléphants de mer et phoque) ou leur fourrure (otaries à fourrure et jeunes phoques).

Quant à l'enjeu stratégique, il s'inscrivait dans le cadre de politiques impériales générées par la Grande-Bretagne, secondée par ses dominions de Nouvelle-Zélande et d'Australie, la Norvège, la France, les Etats-Unis d'Amérique et l'Allemagne, puis dans celui de réactions contre ce partage qui émanèrent de l'Argentine et du Chili.

La Grande-Bretagne, soucieuse de contrôler le Passage de Drake entre les océans Atlantique et Pacifique, a été la première puissance européenne à avoir déclaré sa souveraineté sur les îles et terres antarctiques (découvertes ou non en son nom !) qui se situaient dans la zone de la Péninsule Antarctique.

Les lettres patentes du 21 juillet 1908 regroupaient la Géorgie, les Sandwich, les Orcades et les Shetland toutes dites du Sud ainsi que la Terre de Graham comme dépendances de sa colonie des Falkland (annexée depuis 1832). Elles délimitaient ce nouveau domaine entre les méridiens 20° et 80° Ouest et au Sud du 50ème parallèle (ce qui incluait tout le sud de la Patagonie argentine et chilienne !). Une lettre patente du 28 mars 1917 rectifia cette erreur : de 20° à 50°O au sud de 50°S et de 50° à 80°O au sud de 58°S.

De 1920 à 1938 les Britanniques organisèrent une série d'expéditions scientifiques et cartographiques dans la Péninsule Antarctique et notamment les premières reconnaissances aériennes en 1928-29.

La Norvège, toujours à la recherche de zones de pêche pour sa flotte baleinière (la première du monde à l'époque) envoya des baleiniers explorer la mer de Ross (1923-24), puis les côtes du quadrant africain de l'Antarctique : de 0° à 90°E de 1927 à 1937. Dès 1928 elle annexait l'île Bouvet, puis l'île Pierre Ier en 1931 et enfin les côtes antarctiques de 20°O à 45°E sans préciser les limites ni vers le nord, ni vers le sud.

La Nouvelle-Zélande, se vit attribuer le secteur de la mer de Ross (de 150°O à 160°E au sud de 60°S) par un "order in Council" britannique du 30 juillet 1923.

La France, dans le but d'acquérir des zones de pêche sur les côtes de la Terre Adélie définit son secteur antarctique (au sud de 60°S, entre 136° et 142°E) en deux étapes (21 mars 1924 et 1er avril 1938).

L'Australie, reçut par l'Order in Council britannique du 7 février 1933, précisé par l'Australian Territory Acceptance Act du 13 juin 1933, le plus vaste domaine jusqu'alors défini de part et d'autre de la Terre Adélie : au sud de 60°S, de 45° à 132°E et de 136° à 160°E.

Elle coordonna ses recherches polaires avec celles de la Grande-Bretagne et de la Nouvelle-Zélande (British-Australian-New Zealand Antarctic Research Expeditions : "BANZARE" de 125° à 130°E (1929-31)).

Dans le but de reconnaître mutuellement leurs prises de possessions, la France, la Grande-Bretagne, l'Australie et la Nouvelle-Zélande signèrent un accord de survol aérien réciproque de leurs domaines antarctiques le 25 octobre 1938. Ce fut aussi le premier accord de coopération européenne et internationale concernant le continent blanc.

Les Etats-Unis d'Amérique, absents en Antarctique depuis 1840, y revinrent avec des moyens navals et aériens importants de 1929 à 1939 avec Ellsworth et Byrd, mais leurs annexions reposant sur leurs découvertes dans le seul secteur non revendiqué ne furent pas reconnues par le Congrès.

L'Allemagne, par souci de prestige et pour perpétuer sa tradition polaire, envoya une expédition dans le secteur dit de la Nouvelle-Souabe (de 11°O à 20°E) et l'annexa (12 avril 1939).

ZONES TERRESTRES	OCEANS	DATES	DECOUVREURS (nationalités)
Côte O de Terre de Graham	Pacifique	1920-22	Cope et Lester (GB)
Côte de la Mer de Ross	"	1923-24	baleiniers (N)
Côte du quadrant africain	Atlant-Indien	1927-37	baleiniers (N)
Côte E de Terre de Graham (1er raid aérien)	Atlantique	1928-29	Wilkins (GB)
T. Edouard VII intérieure (raid aérien)	Pacifique	1929	Byrd (USA)
1er raid aérien au Pôle Sud	"	28-11-29	Byrd (USA)
T. Princesse Martha (0°-12° O)	Atlantique	1929-30	Larsen (N)
T. Prince Olaf (45°E)	Indien	"	"
T. Banzare (125°-135°E)	"	1929-31	B.A.N.Z.A.R.E." (GB - Aust - NZ)
T. Mac Robertson (60°-65°E)	"	"	Mawson (Aust)
T. Princesse Ragnild (20°-35° E) (raid aérien)	"	1930-31	Isachsen (N)
T. Lars Christensen (70°E) (raid aérien)	"	"	"
T. Princesse Astrid (5°-20° E)	Atlantique	"	Halvorsen (N)
Presqu'île de Bjorke (69°E)	Indien	"	Christensen (N)
T. Lars Christensen (70°E)	"	"	Mikkelsen (N)
T. Roi Léopold et Reine Astrid (raid aérien 80°-90° E)	"	1933	Gunnestad (N)
T. Mary Byrd (130°-140° E) (raids terrestres et aériens)	Pacifique	1933-34	Byrd (USA)
T. Ingrid Christensen (75°E)	Indien	1934-35	Mikkelsen (N)
Plateau Ellsworth (80-100° O) (1ere vol transpolaire)	Pacifique	1935	Ellsworth (USA)
Banquise de l'O (80°-90° O) (raid aérien)	"	"	"
T. Prince Harold (33°-38° E)	Indien	1936-37	Christensen (N)
T. Nouvelle Souabe (11°-20° E)	Atlantique	1938-39	Ritscher (All)
T. Christensen intérieure (raid aérien) (70° E)	Indien	1939	Ellsworth (USA)

(All) Allemagne, (Aust) Australie, (GB) Grande-Bretagne,
(NZ) Nouvelle-Zélande, (USA) Etats-Unis d'Amérique

Tableau 4. Découvertes en Antarctique de 1920 à 1939

b) L'Europe contestée en Antarctique (1939-1959)

En Antarctique la souveraineté des états européens et de leurs alliés du Pacifique fut diversement contestée par des états voisins (Argentine et Chili) ou non (Etats-Unis d'Amérique, U.R.S.S. et Inde) de 1939 à 1959.

Malgré l'ouverture du canal interocéanique de Panama (1914), le Passage de Drake et les eaux antarctiques reprirent une importance stratégique particulière durant le second conflit mondial (1939-45) et après, lors de la guerre froide, jusqu'à la signature du traité sur l'Antarctique du 1er décembre 1959.

De plus, les reconnaissances géologiques américaines et britanniques ayant révélé des gisements de houille et de minerais (Péninsule Antarctique et chaîne transantarctique) d'une part et les certitudes des géologues de l'appartenance de l'Antarctique au vaste continent du Gondwana⁽¹⁾ d'autre part, suscitèrent des convoitises malgré les capacités technologiques et économiques rendant impossible pour longtemps encore tout projet d'exploitation eu égard aux conditions naturelles.

L'Argentine et le Chili, trois mois après la dernière annexion européenne et en réaction contre ce découpage colonial, revendiquèrent respectivement les dépendances des Falkland par deux secteurs se chevauchant : le 16 juillet 1939 (de 25° à 74° O) ⁽²⁾ et le 6 novembre 1940 (de 53 ° à 90° O).

Profitant de la deuxième guerre mondiale, Argentins et Chiliens prirent possession symboliquement d'îles et terres dans le secteur britannique en remplaçant les insignes de souveraineté du Royaume-Uni par les leurs de 1942 à 1943. Cette année-là, la Royal Navy répara l'offense et détruisit les installations de l'île Déception (où se trouve le meilleur havre de la zone de la Péninsule Antarctique) de crainte que la kriegsmarine ne les utilisât.

L'Allemagne, en effet, avait envoyé trois navires corsaires ("Atlantis", "Komet", et "Pinguin") de 1940 à 1941 fréquenter les eaux antarctiques. Ils y avaient coulé 193.000 tonnes de navires adverses et capturé une partie de la flotte baleinière norvégienne (par 59° S et 2°30' O) qu'ils convoyèrent jusqu'à Bordeaux. Aussi pour apaiser les craintes de ses trois dominions d'Union Sud-Africaine, d'Australie et de Nouvelle-Zélande, la Royal Navy mina les principaux mouillages des îles Marion et Kerguelen en Océan Indien. Ce fut une précaution utile puisqu'à la même époque les Allemands avaient décidé de s'installer secrètement aux Kerguelen. Hommes et matériels étaient déjà embarqués à bord du "Charlott Schlieman" quand le projet fut annulé.

-
- (1) Le Gondwana, ou continent de Gondwana, aurait regroupé à l'ère primaire l'Amérique du Sud, l'Afrique, Madagascar, l'Inde et l'Australie toutes réputées pour la richesse de leur sous-sol actuel.
 - (2) Cette revendication argentine s'ajoutait à celle sur les îles Falkland depuis leur annexion par la Grande-Bretagne en 1832

Alors que la fin de la seconde guerre mondiale marquait le retour d'un intérêt général pour l'Antarctique de la part des états ayant une expérience polaire, la crise créée par les revendications argentine-chiliennes de 1939-40 sur l'Antarctique britannique s'aggrava en 1947-48. Le Chili fonda une station antarctique (symboliquement nommée "Soberania") dans l'île Greenwich le 6 février 1947, visitée un an plus tard par le président Videla, puis la base militaire O'Higgins (pointe N O de la Péninsule Antarctique) le 18 février 1948. De son côté l'Argentine créa le détachement naval de l'île Déception le 5 février 1948 et procéda à d'importantes manoeuvres navales dans le détroit de Bransfield (entre Shetland du Sud et Péninsule). Le 4 mars suivant, Argentins et Chiliens décidèrent de définir une politique antarctique commune et de négocier un traité pour délimiter leurs zones respectives. La diplomatie eut temporairement raison de la crise lors de la déclaration tripartite du 18 janvier 1949 par laquelle les trois états protagonistes s'interdisaient d'envoyer des navires de guerre au sud du 60^{ème} parallèle sud pendant l'été austral 1948-49. Cette disposition, appuyée par les Etats-Unis d'Amérique, fut reconduite d'année en année.

Les Etats-Unis d'Amérique, qui avaient créé "l'U.S. Antarctic Service" en juillet 1939, déclarèrent officiellement le 27 décembre 1946 qu'ils ne revendiquaient aucun territoire antarctique et ne reconnaissaient aucune revendication étrangère à la veille de l'opération "High Jump" commandée par l'amiral Byrd durant l'été austral 1946-47. Celle-ci se déroula dans le secteur non-revendiqué avec des moyens humains et matériels inconnus jusqu'alors sous ces latitudes (3).

L'année suivante (1947-48), c'est dans le sud de la Terre de Graham (secteur britannique) - "Terre Palmer" pour les Américains - que travailla l'expédition Ketchum avec des moyens moins importants.

A la suite de quoi le gouvernement américain entama des discussions sur l'internationalisation de l'Antarctique avec les sept états revendicateurs le 28 août 1948.

L'U.R.S.S., dès 1946, envoya sa flotte baleinière dans les eaux antarctiques et y organisa ensuite des pêches annuelles. En 1949, le gouvernement soviétique fit connaître son hostilité aux revendications en Antarctique par un article de presse(4) suivi du mémorandum du 7 juin 1950 adressé à tous les états revendicateurs(5) et aux Etats-Unis.

(3) Cette opération regroupait 13 navires, dont 1 brise-glace et un porte-avions (doté de 15 avions et d'hélicoptères) et 4.000 hommes

(4) Résolution de la Société géographique de l'U.R.S.S. du 10 février 1949 reprise par la Pravda du 12 du même mois

(5) Sauf au Chili à cause de relations diplomatiques rompues

Face à ces oppositions, la Grande-Bretagne, la Norvège et la France établirent des campagnes d'occupation effective et de recherches scientifiques.

La Grande-Bretagne se fit active dans son secteur dépendant des Malouines dès la fin de la seconde guerre mondiale.

La Norvège, à la même époque, aménagea une station scientifique sur l'île Pierre Ier pour justifier son annexion de 1931 et, de 1948 à 1952, organisa une expédition glaciologique en collaboration avec la Suède et la Grande-Bretagne - la 1^{ère} à caractère international - dans la partie de son secteur - Terre Princesse Martha : de 0 à 12° O - que l'Allemagne avait momentanément revendiquée.

La France, décidée à faire valoir ses droits en Terre Adélie, se dota d'une structure logistique pour ses recherches en zones polaires en 1947 : les "Expéditions polaires françaises". Celles-ci échouèrent dans leur tentative de s'installer en Terre Adélie durant l'été austral 1948-49 (à cause des conditions météorologiques défavorables dans tout l'Antarctique cet été-là).

Sur la recommandation des scientifiques des principaux états, l'O.N.U. décida en 1951 la création d'un comité spécial pour l'année géophysique internationale, afin d'organiser celle-ci pour la période allant du 1er juillet 1957 au 31 décembre 1958. Parmi les 22 états participant à l'A.G.I. sur l'ensemble du globe, 12 s'intéressèrent particulièrement à l'Antarctique : Argentine, Australie, Belgique, Chili, Etats-Unis d'Amérique, France, Grande-Bretagne, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Union Sud-Africaine et U.R.S.S.

Dans le cadre des préparatifs de l'A.G.I., les Soviétiques s'installèrent à partir de 1956 dans tous les secteurs revendiqués ou non (sauf dans le français) et principalement à Mirnyi (secteur australien par 93°E) où certains aménagements semblaient être des rampes de lancement pour fusées (situation permettant d'atteindre Afrique du Sud, Australie et Nouvelle-Zélande avec les missiles de l'époque).

De leur côté, les Américains aménagèrent trois bases permanentes en Antarctique occidentale île Anvers (S E de la Péninsule), Pôle Sud et surtout Marble Point (près de Mac Murdo en secteur néo-zélandais) accessible par avion, où le génie militaire entreprenait des travaux imposants et variés en janvier 1958.

L'Antarctique semblait devenu un des enjeux de la guerre froide, malgré la coopération scientifique internationale mise en place grâce à l'A.G.I.

C'est la raison pour laquelle, dès janvier 1956, le chef de l'opposition travailliste de Nouvelle-Zélande préconisait la mise sous tutelle de l'O.N.U. de l'Antarctique. L'Inde, de 1956 à 1959, proposa sans succès son internationalisation devant l'assemblée générale de l'O.N.U. La Suède soutint cette initiative.

Exploitant la détente entre le monde occidental et le bloc communiste, le président américain Eisenhower proposa la réunion d'une conférence aux onze autres états ayant participé à l'A.G.I. en Antarctique, afin de démilitariser ce continent. La conférence s'ouvrit le 14 octobre 1959 à Washington et aboutit à la signature du traité sur l'Antarctique le 1er décembre 1959.

DEUXIEME PARTIE

L'EUROPE COMMUNAUTAIRE DIVISEE SUR L'ANTARCTIQUE :

du traité de Washington au protocole de Madrid (1959-1991)

Le traité sur l'Antarctique signé à Washington le 1er décembre 1959, rédigé à la hâte, a été critiqué très tôt pour l'attitude sélective et élitiste de ses membres. Il comporte des vides juridiques partiellement comblés depuis par des conventions.

La dernière, proposée en 1988 - la convention sur l'exploration et l'exploitation des ressources minérales de l'Antarctique - a divisé les états parties au traité, mais aussi les états européens entre eux. Elle a même créé une crise qui a failli avoir raison du système mis en place par le traité.

Enfin, après trois ans de négociations, un consensus a permis la signature du "protocole au traité sur l'Antarctique relatif à la protection de l'environnement" signé à Madrid le 4 octobre 1991. Celui-ci a mis fin aux divisions des signataires du traité et par là-même aux divisions des états de la C.E.E. sur l'avenir du continent blanc.

1. Le traité sur l'Antarctique

Le traité a démilitarisé l'Antarctique (art. 1er) et a écarté tous les problèmes de souveraineté sans chercher à les résoudre (art. 4). Il a reconnu la liberté d'installation de stations scientifiques (art. 2), défini des dispositions relatives à l'échange de chercheurs (art. 3 et 8) et établi la libre circulation d'observateurs (art. 7).

Fait inhabituel dans le cadre d'un traité multilatéral, il a accordé aux douze états signataires d'origine - désignés depuis "parties consultatives" - des prérogatives supérieures à celles des états ayant adhéré ultérieurement au traité - dits "parties non-consultatives" - (art. 8, 12 et 13). Aussi a-t-on pu parler de "club des douze", devenu "club des 26" par cooptation (art. 13), par rapport aux 14 autres signataires (tableau 5). Les premiers participent aux votes de toutes les réunions consultatives, les seconds ont eu un statut d'observateurs jusqu'à la réunion de Canberra en septembre 1983 et depuis participent aux réunions sans droit de vote.

Ce traité a constitué un succès diplomatique américain et soviétique aux dépens de la conception politique défendue jusqu'alors par les Européens et leurs alliés du Pacifique possessionnés en Antarctique. Il a eu l'avantage d'avoir fait de cette partie du monde une zone de paix et de recherche scientifique à l'écart de toutes les tensions internationales.

Etat	Date de ratification	Statut
Grande-Bretagne	31-05-1960	SO / PC
Afrique du Sud	21-06-1960	SO / PC
Belgique	26-07-1960	SO / PC
Japon	04-08-1960	SO / PC
Etats-Unis d'Amérique	18-08-1960	SO / PC
Norvège	24-08-1960	SO / PC
France	16-09-1960	SO / PC
Nouvelle-Zélande	01-11-1960	SO / PC
U.R.S.S.	02-11-1960	SO / PC
Pologne	08-06-1961	SU / PNC puis PC au 29-07-1977
Argentine	23-06-1961	SO / PC
Australie	23-06-1961	SO / PC
Chili	23-06-1961	SO / PC
Tchécoslovaquie	14-06-1962	SU / PNC
Danemark	20-06-1965	SU / PNC
Pays-Bas	30-03-1967	SU / PNC puis PC au 1989
Roumanie	15-09-1971	SU / PNC
Rép. Dém. Allemande (1)	19-11-1974	SU / PNC puis PC au 05-10-1987
Brésil	16-05-1975	SU / PNC puis PC au 12-09-1983
Bulgarie	11-09-1978	SU / PNC
Rép. Féd. d'Allemagne	05-02-1979	SU / PNC puis PC au 03-03-1981
Uruguay	11-01-1980	SU / PNC puis PC au 07-10-1985
Papouasie-Nlle Guinée	16-03-1981	SU / PNC
Italie	18-03-1981	SU / PNC puis PC au 05-10-1987
Pérou	10-04-1981	SU / PNC puis PC au 1989
Espagne	31-03-1982	SU / PNC puis PC au 21-09-1988
Rép. Pop. de Chine	08-06-1983	SU / PNC puis PC au 07-10-1985
Inde	19-08-1983	SU / PNC puis PC au 12-09-1983
Hongrie	27-01-1984	SU / PNC
Suède	24-04-1984	SU / PNC puis PC au 21-09-1988
Finlande	15-05-1984	SU / PNC puis PC au 1989
Cuba	16-08-1984	SU / PNC
Rép. de Corée	28-11-1984	SU / PNC puis PC au 1989
Grèce	08-01-1987	SU / PNC
R.D.P. de Corée	21-01-1987	SU / PNC
Autriche	25-08-1987	SU / PNC
Equateur	15-09-1987	SU / PNC puis PC au 1989
Canada	04-05-1988	SU / PNC
Colombie	19	SU / PNC
Suisse	15-11-1990	SU / PNC
Guatemala	19	SU / PNC

SO : signataire d'origine; SU : signataire ultérieur;
 PC : partie consultative; PNC : partie non consultative
 (1) jusqu'à la réunification allemande

Tableau 5. Etats adhérents au traité sur l'Antarctique

2. En complément à un traité insuffisant : les conventions

Le traité sur l'Antarctique comporte des vides juridiques. Aucun de ses 14 articles ne définit de règles concernant la protection et la conservation de la faune et de la flore dans l'Antarctique (bien qu'il prévoit l'étude de ces problèmes dans son article 9-1-b) et aucun ne se rapporte à une éventuelle exploration ou exploitation des ressources minérales.

a) Deux succès

Aussi le traité a-t-il été successivement complété par des "conventions" signées et ratifiées par la plupart des parties consultatives et non-consultatives :

- "convention sur la protection des phoques de l'Antarctique" faite à Londres le 1er juin 1972 ;
- suivie d'une autre plus générale : " convention sur la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique" faite à Canberra le 20 mai 1980.

b) Un échec

En revanche, la "convention sur la réglementation des activités relatives aux ressources minérales de l'Antarctique", faite à Wellington le 2 juin 1988, n'a pas obtenu le quorum de signatures requis, avant la date limite du 25 novembre 1989, pour entrer en vigueur. C'est que l'Antarctique a fait l'objet d'un différend, provoqué par deux conceptions fondamentalement opposées, entre économistes et écologistes. Les premiers (Anglo-Saxons en tête) ne rejetaient pas a priori, pour un avenir encore indéterminé, l'exploration puis l'exploitation des richesses minérales antarctiques ; les seconds (soutenus par une récente entente franco-australienne) défendaient à tout prix la protection de l'environnement de l'Antarctique et des écosystèmes (6) dépendants ou associés. Ce différend a été amplifié par les campagnes d'information, largement médiatisées, des mouvements écologistes (la Fondation Cousteau tout particulièrement, ainsi que l'ambigüe Greenpeace) qui ont contribué à influencer les opinions publiques et même les prises de position de certains gouvernements, dont ceux de l'Australie et de la France. L'attitude franco-australienne annoncée par le communiqué des deux Premiers ministres à Canberra le 18 août 1989 a été l'un des résultats de ces campagnes. En considérant que "l'exploitation minière en Antarctique n'est pas compatible avec la protection de

(6) "L'écosystème est l'unité structurale élémentaire de la biosphère. Elle est constituée par une partie de l'espace terrestre émergé ou aquatique, qui présente un caractère d'homogénéité au point de vue topographique, microclimatique, botanique, zoologique, hydrologique et géochimique" (extrait du "Dictionnaire de la géographie", P.U.F. Paris, 1970).

l'environnement fragile de l'Antarctique" et en proposant à leurs partenaires de la XV^{ème} conférence consultative du traité sur l'Antarctique de Paris (9-20 octobre 1989) de négocier une convention transformant ce continent en réserve naturelle, la France et l'Australie renonçaient à ratifier la convention de Wellington. Ces deux Etats remettaient en cause le consensus obtenu à Wellington en 1988, après 16 années de réflexions et de négociations.

Cette convention était considérée nécessaire eu égard aux convoitises suscitées par les richesses minérales supputées de ce continent. En effet, sa lointaine appartenance au Gondwana et les découvertes de nombreux indices minéralogiques ne pouvaient laisser indifférents les milieux économiques des grandes puissances industrielles et la première d'entre elles, les Etats-Unis d'Amérique dont le gouvernement déclara que "l'exploration et l'exploitation des richesses minérales de l'Antarctique étaient conformes aux intérêts des Etats-Unis". Une telle attitude peut paraître inopportune eu égard au climat de l'Antarctique qui interdit toute exploitation en l'état actuel de la technologie et aux caractéristiques du marché international. Mais il ne faut pas oublier que les dirigeants économiques américains pensent toujours à moyen et long terme.

La Convention de Wellington avait les qualités et les défauts d'un texte de compromis. Elle avait été rédigée pour obtenir le consensus de toutes les parties consultatives dont les intérêts n'étaient pas a priori concordants et ne le sont pas devenus avec le temps d'une part, et pour prendre en considération certaines idées émises annuellement par l'assemblée générale des Nations-Unies depuis sa 38^{ème} session (1983) d'autre part.

Aussi, le texte de cette convention était-il long (67 articles complétés par les 12 articles d'une annexe pour un tribunal arbitral). Pour répondre aux craintes et critiques émises par les écologistes du monde entier concernant les conséquences de l'exploration et de l'exploitation éventuelles des ressources minérales en Antarctique, ce texte traitait amplement de la protection de l'environnement. Un long préambule et les articles 2, 4, 13 et 21 exposaient une série de considérations générales ou techniques s'y rapportant qui constituaient autant de déclarations prenant en compte l'environnement de la part des signataires de la convention, que de contraintes nombreuses imposables à tout éventuel opérateur.

Il faut remarquer l'importance accordée aux avis du comité scientifique, technique et écologique consultatif (articles 23 à 27). Il faut remarquer également que la règle du consensus requise pour toute définition des zones ouvertes à l'exploration ou à l'exploitation et que les conditions à remplir par tout opérateur susceptible de prospecter, d'explorer ou d'exploiter (articles 37 à 54) constituaient une sérieuse protection contre tout comportement inconsidéré dans ce domaine.

Cependant, il est curieux et troublant de constater que les droits imposables à tout opérateur étaient mal définis et a priori pouvaient être modestes (articles 21, 1(p) (q) (r)) et n'auraient pu être assimilés aux "royalties" en cours dans d'autres zones du globe. Aussi d'aucuns ont-ils considéré qu'il

s'agissait là d'un "hold-up planétaire" de la part des grandes puissances industrielles en général et de la première d'entre elles en particulier.

Les rédacteurs de la convention de Wellington avaient pris en considération les critiques exprimées envers ce texte par l'assemblée générale des Nations-Unies, à l'initiative des pays du Tiers-Monde. Aussi avaient-ils décidé que, pour entrer en vigueur, la convention devrait être "ratifiée" par cinq pays en développement et onze pays développés parmi les 20 parties consultatives l'ayant négociée (article 62). Ce geste n'a pas suffi à faire cesser les critiques.

Entrée en vigueur, la convention de Wellington aurait bloqué la situation pour 10 ans, aucun amendement ne pouvant lui être apporté pendant cette période (article 64).

Il faut reconnaître que de tels articles ne pouvaient que provoquer d'inévitables craintes ou critiques, tant ils paraissent privilégier les intérêts des grandes puissances parties au système du traité sur l'Antarctique.

3) Le système antarctique ébranlé en 1988

La crise qui en a découlé a ébranlé le système du traité. Elle résulte, en fait, de la conjonction de facteurs de nature variée : scientifique, sociologique et politique. Elle a contribué à mettre en évidence l'inadaptation du traité de Washington face à l'évolution respective des écosystèmes, des courants de pensées et des politiques.

a) Les facteurs scientifiques

Les progrès technologiques et le développement de la recherche au niveau mondial ont permis aux scientifiques de mieux connaître chaque écosystème de la Terre et donc de mieux comprendre leurs interactions. Ils leur ont permis aussi de constater que les déséquilibres causés par l'homme se sont amplifiés au cours de ces dernières décennies (pollutions d'origine diverses, destructions de paysages naturels dans le cadre d'aménagements irrationnels) avec pour conséquence : augmentation de l'effet de serre, modifications des climats, diminution de la couche d'ozone au-dessus des pôles.

Dans ce contexte, l'environnement global de l'Antarctique et les écosystèmes associés et dépendants sont apparus particulièrement fragiles. Aussi, toute activité humaine liée à l'exploration et à l'exploitation des ressources minérales aurait des répercussions sur le milieu local, mais aussi sur l'ensemble de la zone antarctique et sur d'autres zones, dans la mesure où elles seraient généralisées et connaîtraient un développement d'importance mondiale.

A titre d'exemple, toute émission de poussières provoquée par des puits de mines, a fortiori par des carrières, provoquerait inévitablement des dépôts sur la calotte glaciaire environnante et favoriserait ainsi la fonte de la glace par l'effet de rayonnement solaire. Toute dispersion importante volontaire ou accidentelle d'hydrocarbures bruts ou usés dans

l'océan glacial antarctique produirait une pollution aux effets durables.

Il ne serait pas raisonnable de sombrer dans le catastrophisme de certains milieux écologistes, plus sensibles aux coups médiatiques qu'aux raisonnements dépassionnés des scientifiques. Cependant, l'honnêteté intellectuelle oblige à reconnaître la nécessité de faire preuve de prudence dans cette zone géographique si particulière, ne serait-ce que par respect vis-à-vis de notre globe et des générations qui nous y succéderont.

Alors que le texte de la convention de Wellington était arrêté le 2 juin 1988, en septembre de la même année étaient annoncées les premières découvertes sur les changements globaux affectant la haute atmosphère et la biosphère. Largement diffusées par les milieux scientifiques et les mouvements écologistes et parfois exploitées politiquement, ces découvertes ont eu un retentissement mondial. Depuis leur publication, elles divisent en deux camps les membres du système du traité sur l'Antarctique.

b) Les facteurs sociologiques

Une évolution des mentalités des opinions publiques du monde entier s'est réalisée au cours des décennies postérieures à la seconde guerre mondiale. Cette évolution, pour générale qu'elle ait été, ne s'est pas faite avec la même intensité selon les pays. Elle a été plus sensible dans l'ensemble des sociétés développées, mais n'a été perçue que dans les élites des pays sous-développés. La mondialisation de la diffusion de l'information et la concentration des moyens de diffusion y sont pour beaucoup.

Auparavant, la recherche de la démocratie, de la croissance économique et du mieux-être individuel constituaient la finalité des sociétés développées. Dès lors, tous les moyens techniques étaient considérés bons qui permettaient de l'atteindre. L'homme de ces sociétés développées d'alors agissait comme si la Terre était sa création et lui appartenait. Il n'avait pas conscience, qu'en réalité, il n'en était que l'usufruitier. Aussi, pensait-il davantage aux droits qu'il s'octroyait sur elle qu'aux devoirs qu'il avait envers elle. Le souci du profit collectif et personnel lui faisait oublier ses devoirs les plus élémentaires envers un ensemble de biotopes qui, pourtant, conditionne son existence et celle de ses descendants sur la Terre. De ce fait, la protection de l'environnement ne constituait pas une priorité. Cependant, des voix averties essayaient de se faire entendre des décideurs et des citoyens, mais elles étaient marginalisées par la tendance lourde qui caractérisait l'évolution de l'humanité de cette époque.

En revanche, à partir des années 80, le mouvement des idées s'est inversé. La démocratie non seulement assurée mais redevenue triomphante, la croissance économique ayant montré ses limites à l'occasion des chocs pétroliers et les conséquences de cette croissance irraisonnée (pollutions de toutes origines et déshumanisation de la société de consommation) provoquèrent un phénomène de rejet des idées dominantes. Désormais, la protection de l'environnement devient de plus en plus une préoccupation majeure. Elle devient même une justification de la démocratie. Les

citoyens n'hésitent plus à intervenir auprès de la puissance publique par l'intermédiaire d'organisations écologistes, voire de partis politiques créés à cet effet. Leur poids électoral n'étant plus négligeable, les partis politiques antérieurement établis sont obligés de prendre leurs motivations en considération. Dès lors, les écologistes, à leur tout, bénéficient de moyens pour informer les opinions publiques et de moyens de pression sur les gouvernements. Il en usent et parfois en abusent.

c) Les facteurs politiques

La crise qui a affecté le système du traité sur l'Antarctique résulte aussi de facteurs politiques.

La convention de Wellington était sensée répondre à certains vides juridiques du traité de Washington dans le domaine des activités relatives à l'exploration et à l'exploitation des ressources minérales. Les enjeux économiques qu'elle devait gérer expliquent la longueur des négociations qu'elle nécessita, le caractère complexe mais cependant incomplet et par conséquent fragile de la construction juridique qu'elle proposait et la crise qui a eu raison d'elle.

En fait, les positions antagonistes adoptées par les partisans et les adversaires de cette convention masquaient respectivement leur dépendance vis-à-vis des groupes de pression économiques d'une part, une opération politique à finalité intérieure et diplomatique d'autre part.

d) Les antagonistes

* Les partisans de la convention de Wellington

Les Etats-Unis d'Amérique et l'U.R.S.S. en étaient les chefs de file et regroupaient leur clientèle ou presque.

Les Américains étaient soutenus en Amérique par l'Argentine, le Brésil, le Chili et l'Uruguay, en Afrique par l'Afrique du Sud, en Asie-Pacifique par la république de Corée, le Japon et la Nouvelle-Zélande et en Europe occidentale par un bloc de pays du nord : Danemark, Grande-Bretagne, Finlande, Norvège et Suède.

Les Soviétiques n'étaient suivis que par certains pays communistes : R.D.A., Pologne, Tchécoslovaquie et Chine.

* Les adversaires

L'initiative franco-australienne avait rallié des états appartenant aux deux types d'économie qui se partageaient alors le monde : en Amérique (Colombie et Equateur), en Asie-Pacifique (Inde, Papouasie-Nouvelle Guinée), dans le monde communiste (Bulgarie, Hongrie, Roumanie, Cuba et république populaire de Corée) et en Europe occidentale (Allemagne fédérale, Belgique, Grèce, Italie, Pays-Bas et Autriche) constituant un bloc au sud de celui des partisans européens de la convention.

* Les neutres

L'Espagne et le Pérou, neutres en 1988, étaient supposés devenir adversaires de la convention.

De ce fait, sur les neuf membres de la C.E.E., parties consultatives ou non du traité de Washington, six étaient hostiles à la convention de Wellington, deux favorables et un neutre. Sur

ce sujet, comme sur bien d'autres, la C.E.E. se révélait incapable d'avoir une attitude commune.

4) De la crise au consensus de Madrid

1988 a été une année critique pour le traité sur l'Antarctique, à cause des conséquences de l'initiative franco-australienne.

Les parties consultatives ont compris que si elles ne se résolvaient pas à travers un compromis acceptable pour les partisans et les adversaires de la convention de Wellington, c'est tout le système issu du traité de Washington qui risquait d'être remis en cause.

Compte tenu des prises de position annuelles hostiles au traité sur l'Antarctique prises par l'assemblée générale de l'O.N.U. sous l'impulsion du groupe des "77" (pays sous-développés ou non-alignés dont le chef de file était l'Inde), c'est tout le continent blanc qui aurait pu passer sous la tutelle de l'O.N.U. Il est évident qu'aucun état, partie consultative au traité, n'était favorable à une telle issue.

a) Des négociations indispensables

Afin d'éviter une crise majeure qui eut été fatale au système du traité, lors de la XV^{ème} conférence consultative de Paris (octobre 1989), chaque camp a obtenu la tenue de deux réunions consultatives spéciales : l'une consacrée à "la réalisation d'un système global de protection en Antarctique et des écosystèmes dépendants et associés", l'autre organisée "afin d'explorer et de discuter toute proposition concernant l'article "8-7" (7) de la convention de Wellington". Le consensus obtenu sur ces deux recommandations, aux finalités difficilement harmonisables, reflétait autant la détermination de chaque protagoniste que leurs craintes d'un éventuel éclatement du système antarctique.

La XI^{ème} conférence consultative spéciale tint sa première session à Vina del Mar au Chili (19 novembre-6 décembre 1990). Elle décida d'élaborer un nouvel instrument juridique international relatif à la protection globale de l'environnement en Antarctique. L'accord se fit pour y interdire les activités minières pendant de longues années. Le compromis était en bonne voie.

La session suivante se déroula à Madrid en avril 1991. Les "conservationnistes", c'est-à-dire les partisans d'une protection globale de l'environnement sous l'impulsion du "groupe des quatre" - France, Australie, Belgique et Italie - réussirent à se rallier de farouches défenseurs de la convention de Wellington dont le Japon, puis avec nuance les Etats-Unis d'Amérique. Dès lors, leurs opposants se firent de moins en moins nombreux au point d'isoler la Grande-Bretagne.

(7) L'article "8-7" énumérait les règles et procédures supplémentaires concernant les dispositions relatives à la responsabilité des opérateurs.

L'accord se fit sur un "protocole au traité sur l'Antarctique relatif à la protection de l'environnement". Celui-ci fut signé le 4 octobre 1991 à Madrid par 26 parties consultatives et par 9 des 14 parties non consultatives (8). A ce jour, seuls l'Espagne et la France l'ont ratifié.

Par cet acte, les neuf membres de la C.E.E., parties au traité sur l'Antarctique, adoptaient enfin une attitude commune sur l'avenir de ce continent.

b) L'économie du protocole de Madrid

25 articles augmentés de 4 annexes le composent.

Il a pour objectif la protection globale de l'environnement en Antarctique et des écosystèmes dépendants et associés. L'Antarctique y est désigné comme réserve naturelle consacrée à la paix et à la science (art. 2). Les principes relatifs à la protection de l'environnement y sont énoncés avec force détails (art. 3).

Ce protocole complète le traité sur l'Antarctique sans le modifier (art. 4) et doit toujours être en conformité avec les autres composantes du système du traité (art. 5). Il réaffirme le principe de coopération (art. 6).

L'article 7 - celui sur lequel le consensus fut le plus difficile à obtenir - interdit les activités relatives aux ressources minérales.

Toutes les activités projetées doivent faire l'objet d'une évaluation de leur incidence sur l'environnement (art. 8). Cette évaluation est établie selon la procédure définie par 4 annexes (art. 9) : évaluation d'impact sur l'environnement, conservation de la faune et de la flore de l'Antarctique, élimination et gestion des déchets, enfin prévention de la pollution marine.

Ce sont les réunions consultatives du traité qui définissent la politique générale de protection globale de l'environnement et adoptent les mesures relatives à la mise en oeuvre du protocole (art. 10).

Le protocole décide la création d'un "comité pour la protection de l'environnement" (art. 11) et les règles de son fonctionnement (art. 12).

(8) Autriche, Canada, Colombie, république démocratique et populaire de Corée, Danemark, Grèce, Hongrie, Roumanie et Suisse.

Les Etats-Unis, après avoir annoncé leur accord, ont refusé de signer le protocole le 23 juin et l'ont enfin signé lors de la session supplémentaire organisée par l'Espagne en octobre suivant.

Le respect du protocole par les parties contractantes les autorise à prendre des mesures d'adaptation d'ordre juridique (art. 13) et prévoit des inspections individuelles ou collectives de la part des parties consultatives (art. 14).

Les mesures de réaction en cas d'urgence, la responsabilité des actions de chaque partie et leur rapport annuel font l'objet des articles 15, 16 et 17.

Tout différend entre parties ne peut être réglé que par un moyen pacifique (art. 18) - les parties ayant, au moment de la signature, le choix de la procédure (cour internationale de justice ou Tribunal arbitral) (art. 19) - selon la procédure retenue (art. 20).

Ce protocole a été ouvert à la signature le 23 juin 1991, signé à Madrid le 4 octobre 1991 et ensuite jusqu'au 22 juin 1992 à Washington (art. 21). Après ratification (art. 22), il pourra entrer en vigueur trente jours après le dépôt des instruments de ratification par toutes les parties consultatives au traité sur l'Antarctique (art. 23), aucune réserve au protocole n'étant admise (art. 24).

Enfin, l'article 25 - concession faite aux partisans de la convention de Wellington - autorise toute modification ou amendement à tout moment conformément aux procédures du traité sur l'Antarctique (art. XII - 1 - a - b), ou après cinquante ans d'application sur demande d'une partie consultative, à condition d'être adoptés par la majorité des parties, y compris les trois quarts des états parties consultatives au traité au moment de l'adoption du présent protocole).

CONCLUSION

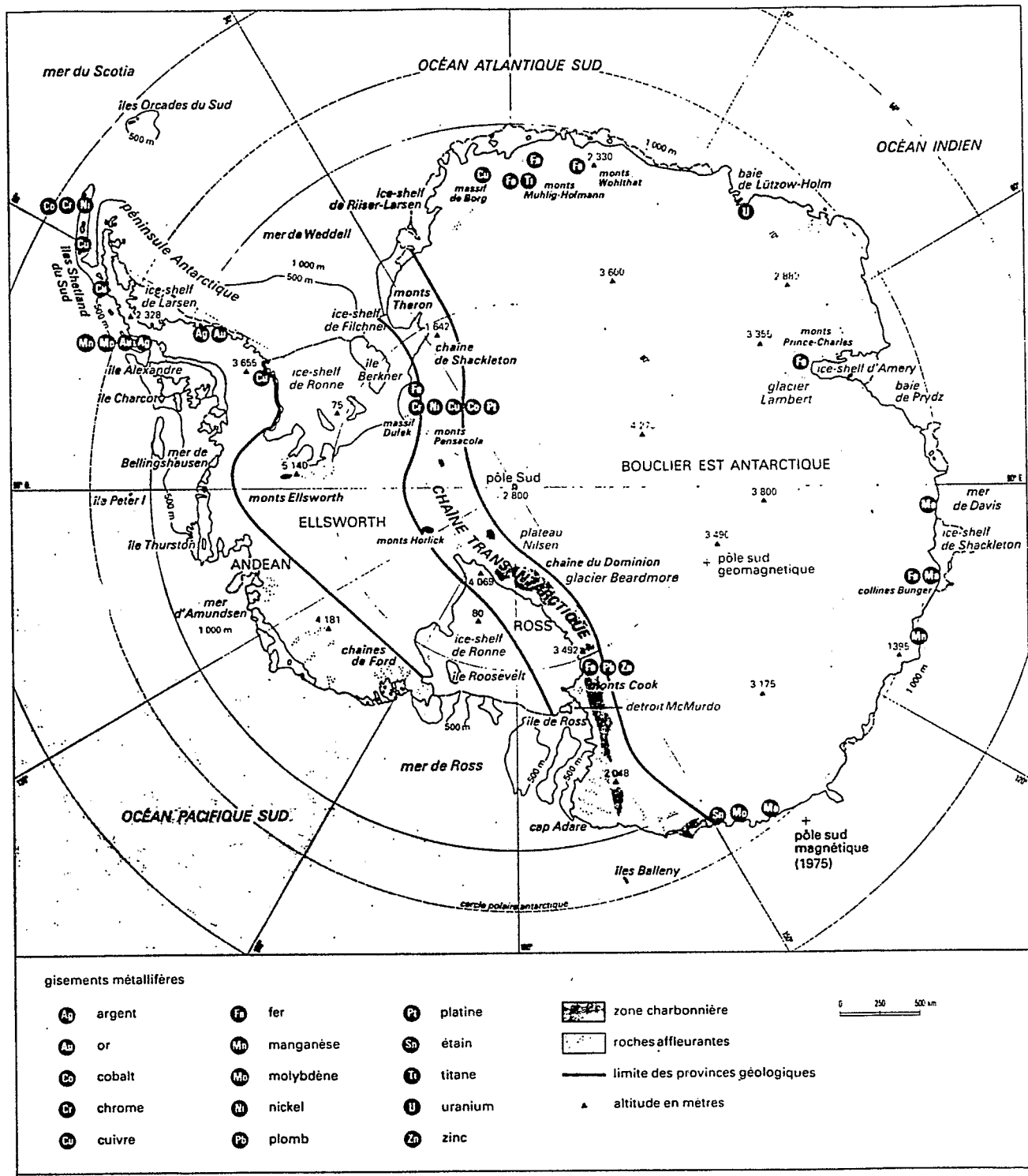
Concurrents en Antarctique jusqu'à la signature du traité de Washington en 1959, les quelques états européens actuellement membres de la C.E.E., s'intéressant politiquement et scientifiquement à ce continent se sont retrouvés solidaires depuis.

Mais cette solidarité a été momentanément et durement ébranlée de 1982 à 1988 (lors des négociations qui devaient aboutir à la signature de la "convention sur l'exploration et l'exploitation des ressources minérales de l'Antarctique" à Wellington), puis de 1989 à 1991 (par le refus franco-australien de ratifier cette convention). Les parties au traité, conscientes de la gravité de la crise qui risquait de faire éclater le système antarctique, issu de ce traité, ont préféré la recherche d'un consensus autour d'un compromis : le "protocole au traité sur l'Antarctique relatif à la protection de l'environnement" signé à Madrid en 1991. Le moratoire de 50 ans interdisant l'exploration et l'exploitation des ressources minérales en Antarctique a mis un terme provisoirement à une crise internationale. Celle-ci fut aussi une crise européenne qui opposa Européens du nord, longtemps regroupés autour de la Grande-Bretagne et soutenant la thèse des économistes avancée par les Américains, aux Européens du sud préférant la thèse des écologistes défendue par la France. Bref, demi-échec pour la position américaine et demi-victoire pour la proposition franco-australienne, ou l'inverse ? Il est des compromis tout aussi insupportables que des défaites pour une grande puissance. La reculade américaine à Madrid ne pourrait-elle pas expliquer, avec d'autres raisons, le fait que les Etats-Unis d'Amérique n'aient invité ni la France, ni aucun autre état membre de la C.E.E. à une autre conférence madrilène, consacrée cette fois à la recherche de la paix au Proche-Orient, où Français et autres Européens ont pourtant des intérêts historiques ? Réponse du berger à la bergère ?

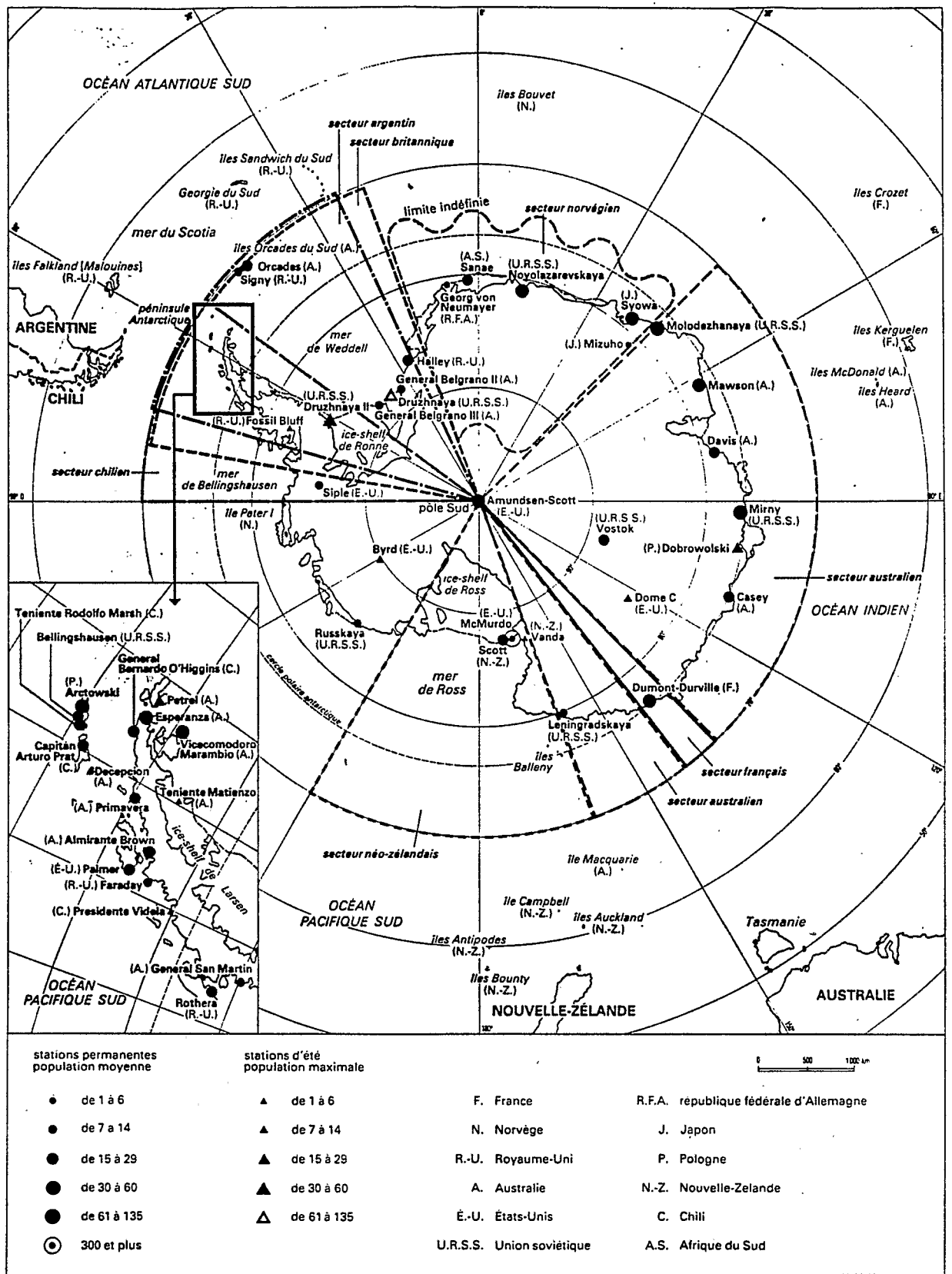
1991 a été l'année où il était statutairement possible aux états parties au traité sur l'Antarctique de le réviser. La crise qui secouait alors le système instauré 30 ans plus tôt a peut-être occulté cette possibilité. Elle a peut-être fait aussi que les états européens possessionnés en Antarctique (France, Grande-Bretagne et Norvège) ne se soient pas posés publiquement la question de savoir à qui avait profité le système antarctique : aux états non possessionnés et en tout premier lieu aux Etats-Unis d'Amérique et à l'ex-U.R.S.S. Y aurait-il des questions dont les Européens n'aimeraient pas entendre les réponses ?

Désormais, les Européens n'auraient-ils pas intérêt à définir une politique communautaire vis-à-vis de l'Antarctique, ne serait-ce que pour éviter toute hégémonie américaine ou toute ingérence de l'O.N.U. et pour protéger les droits des états possessionnés ?

Pour ce faire, n'auraient-ils pas intérêt aussi à disposer d'une structure scientifique polaire (pour l'Arctique et l'Antarctique), afin d'être plus présents et performants dans ce domaine et de pouvoir traiter à égalité avec les deux géants existants : les Etats-Unis d'Amérique et la Russie ? L'action de l'Europe pourrait alors s'effectuer soit dans le cadre de la Communauté Européenne, soit dans celui, plus large, de la "fondation européenne pour la science" qui regroupe en plus de la Communauté, la Finlande, la Norvège, la Suède et la Suisse. Pour arriver à un tel résultat, une entente préalable franco-allemande n'aurait-elle pas toutes les chances de créer l'effet d'entraînement sur l'ensemble de nos partenaires européens ?



Carte 1 : Localisation des indices minéralogiques en Antarctique.
 Carte extraite d' "Universalis 1985" p. 180,
 Encyclopaedia Universalis France, Paris 1985).



Carte 2 : Revendications territoriales et stations scientifiques en Antarctique en 1984.
 (Carte extraite d' "Universalis 1985" p. 184.
 Encyclopaedia Universalis France, Paris, 1985.)